

**MESSAGE INTRODUCTIF SUR LA
DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE
CONCERNANT LE PROJET DE
CHAUFFAGE À DISTANCE DE ST-
GERMAIN**

**SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉES PRIMAIRE
DU 12 JUIN 2023.**

SAVIÈSE, LE 10 MAI 2023

Table des matières

1	UNE ÉNERGIE THERMIQUE, RENOUVELABLE ET LOCALE	4
1.1	FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME	4
2	RÉSEAU CAD	6
3	PRODUCTION	7
3.1	CENTRALE DE CHAUFFE PRINCIPALE AU BOIS	7
3.2	CENTRALE D'APPOINT AU GAZ	8
4	CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME DE PRODUCTION DE CHALEUR	8
5	PLANIFICATION	9
6	INVESTISSEMENTS	10
7	PARTICIPATION COMMUNALE	10
7.1	GOUVERNANCE	11
8	FINANCEMENT	11

Citoyennes et citoyens de Savièse,

Par le présent message, le Conseil municipal sollicite l'Assemblée primaire à autoriser, selon l'article 17 al. 1 let. i de la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004, à déléguer des tâches publiques à une société privée encore à constituer pour la construction d'une centrale de chauffage à distance ainsi que la production, la commercialisation et la distribution de chaleur. Le capital-actions de 2 mio CHF de cette société anonyme sera avec 67% majoritairement en main de la Municipalité. Il est aussi demandé à l'Assemblée primaire de valider l'investissement pour libérer sa part du capital à hauteur de CHF 1.34 mio et de prêter un montant à la société anonyme à hauteur de CHF 469'000 pour lui permettre de réaliser l'ensemble de ses investissements.

Cette délégation de compétence servira à réaliser et exploiter un chauffage à distance alimentant le village de St-Germain et principalement la majorité des bâtiments communaux, faisant ainsi de la Municipalité le principal client.

Savièse, le 10 mai 2023

Le Conseil municipal

1 UNE ÉNERGIE THERMIQUE, RENOUVELABLE ET LOCALE

La Municipalité de Savièse, en parfaite harmonie avec la stratégie énergétique cantonale et sa planification énergétique territoriale, a en bonne collaboration avec OIKEN/Sogaval initié une démarche en vue d'évaluer le potentiel de développement d'un chauffage à distance (CAD) au niveau du village de Saint-Germain.

Il faut savoir que Savièse est active sur la thématique de la transition énergétique depuis plusieurs années. Certifiée « Cité de l'énergie », la commune a prévu plusieurs actions dans son programme de développement durable « Savièse 2030 » et sa planification énergétique territoriale (PET). Le CAD de St-Germain est l'une des mesures-phares.

L'étude de faisabilité a démontré la pertinence du projet qui cible la densité énergétique du centre du village de St Germain avec les bâtiments communaux, les bâtiments résidentiels et les différents commerces.

La Municipalité de Savièse entend se profiler comme un acteur majeur de cette transition énergétique et souhaite investir avec Sogaval dans une centrale de production de chaleur à plaquettes-bois. L'investissement pour la production de chaleur se monte à 2,7 millions CHF. Le réseau de distribution sera lui construit uniquement par Sogaval pour un investissement de 2,6 millions CHF.

Lors de l'assemblée primaire du 12 décembre 2022, l'avant-projet de CAD de St-Germain a été présenté à la population par M. Fellay, directeur d'OIKEN. Depuis lors, le développement du projet de chauffage durable et renouvelable s'est poursuivi en vue d'une mise à l'enquête publique prochaine. Avant cela, la question de l'engagement financier de la Municipalité de Savièse pour ce CAD de St-Germain doit être présentée et validée lors de l'Assemblée primaire du mois de juin.

Le CAD va offrir à la population un approvisionnement énergétique durable et renouvelable. Les plaquettes de bois fournies par les triages forestiers locaux, principalement le Cône de Thyon dont Municipalité et Bourgeoisie sont des partenaires, alimenteront la centrale de chauffe composée de deux chaudières à bois et d'une chaudière à gaz (uniquement pour l'appoint et en cas de grosse panne).

1.1 Fonctionnement du système

Depuis la centrale à bois où se situent les chaudières, on achemine par une conduite l'eau chaude à 90 degrés dans les différents bâtiments. Dans les bâtiments, on installe un échangeur de chaleur qui prendra l'énergie nécessaire au chauffage et à l'eau chaude sanitaire des propriétaires. Une conduite de retour ramène l'énergie non utilisée à la centrale à bois avec une température d'environ 60 degrés.

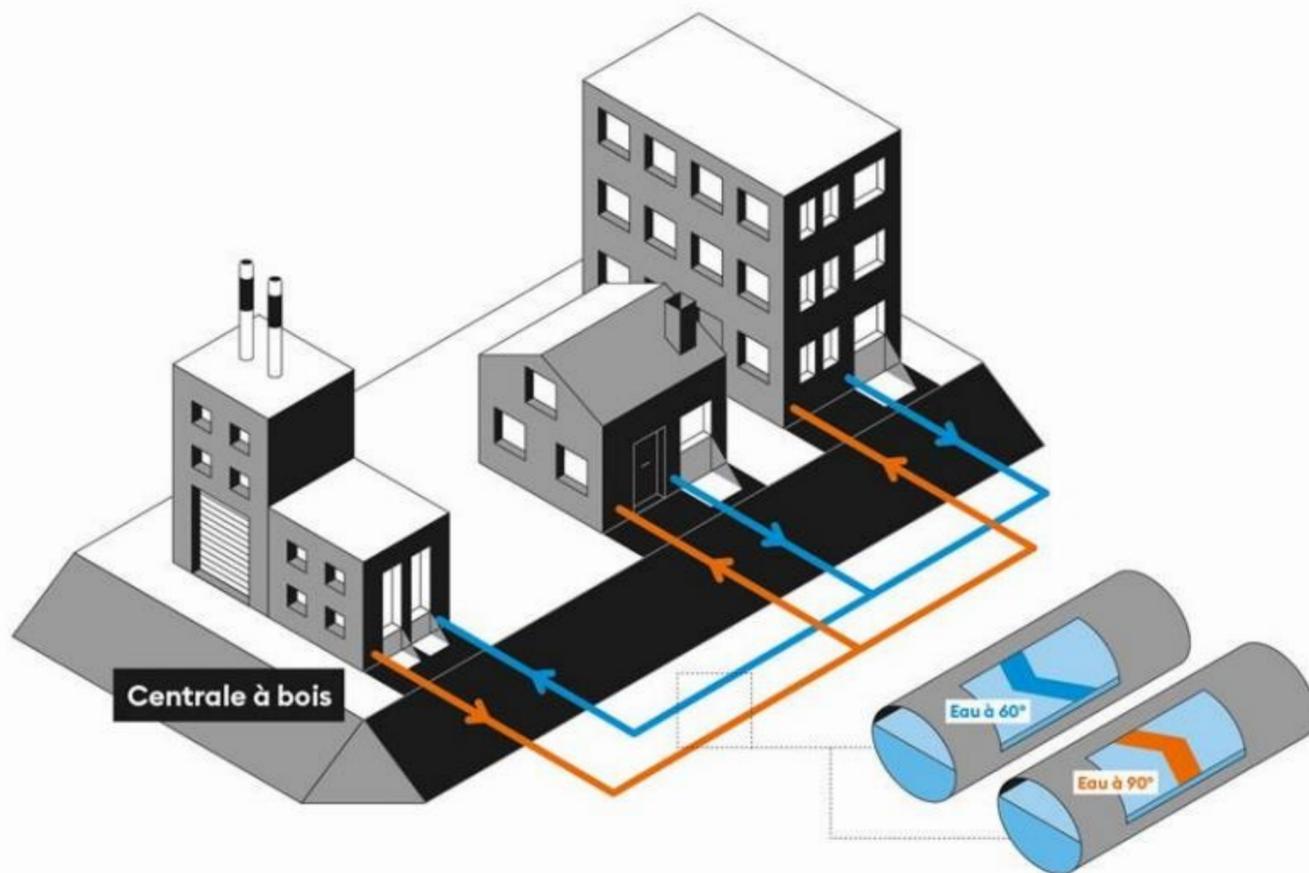


Figure 1 : Schéma de principe des conduites de transports



Figure 2 : Schéma de l'intérieur des bâtiments

Le CAD offre de nombreux avantages aux clients : on remplace sa chaudière à mazout par un simple échangeur, ce qui génère un gain de place. Le système est inodore et silencieux. L'investissement est réduit par rapport à un renouvellement de chaudière à mazout. L'entretien aussi est bon marché, plus de ramonage et de contrôle chaudière. Le raccordement au CAD permet une amélioration de l'étiquette énergétique. Les tarifs ne dépendent pas de facteurs géostratégiques puisque la ressource bois est en mains de collectivités locales. OIKEN reste à disposition des citoyens pour faire une offre spécifique à chaque immeuble qui se situe dans la zone desservie par le CAD.

2 RÉSEAU CAD

La construction du réseau sera coordonnée avec les travaux de réaménagement des rues planifiés par la Municipalité de Savièse, ceci afin d'optimiser les coûts de mise en place des conduites.

Le réseau CAD va se développer en deux grandes étapes majeures. En premier, le raccordement du cœur du village avec l'utilisation de la chaufferie existante à gaz du centre scolaire de Moréchon. Dans un second temps, le réseau sera étendu dans le secteur de la rue du Vieux Moulin avec la mise en service de la centrale à bois.

Evidemment l'intention est de construire un réseau CAD avec de l'énergie renouvelable locale, ce qui nécessite de mener au plus vite la construction de la centrale de production plaquettes-bois.

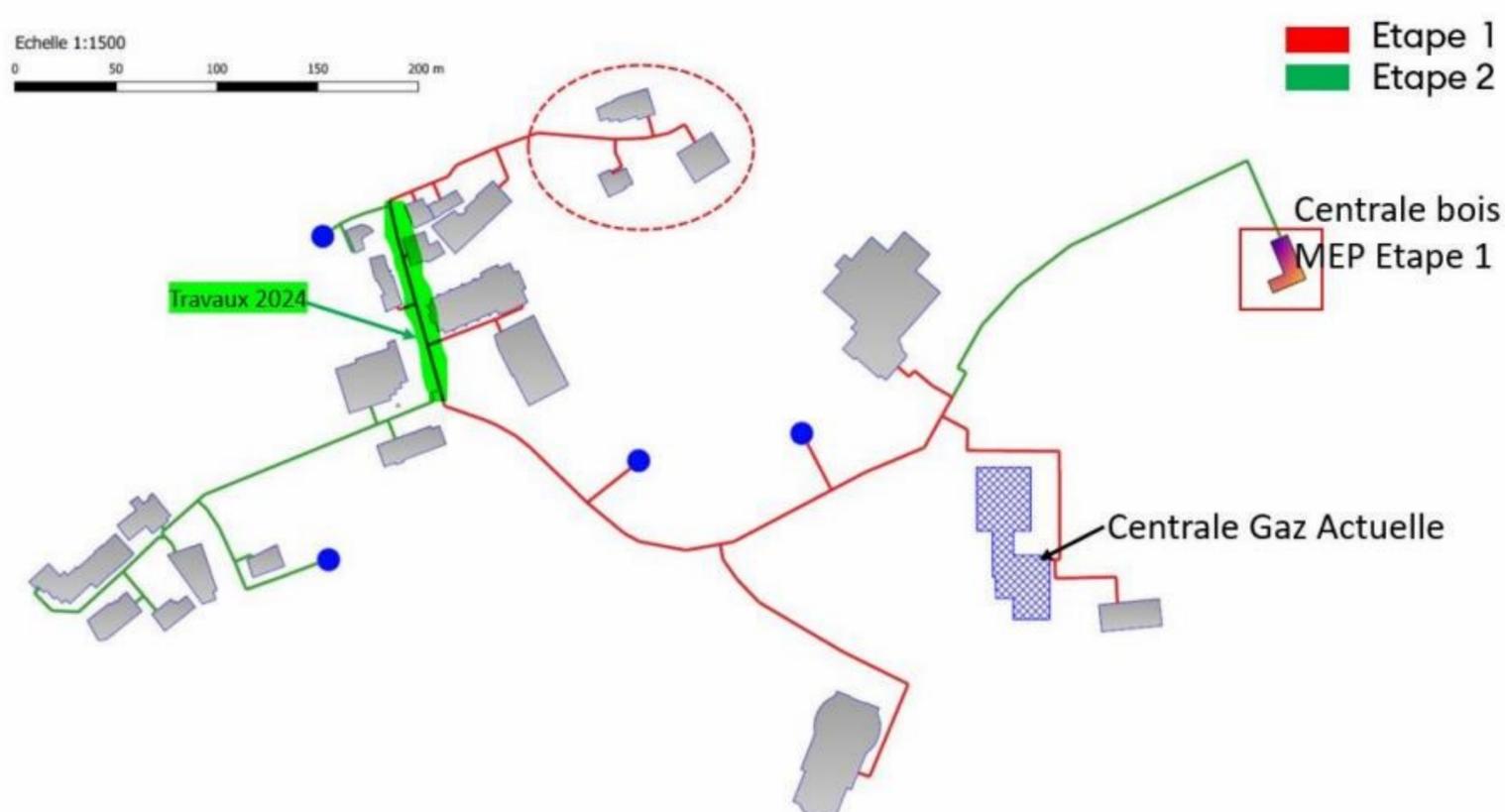


Figure 3 : Vue général du réseau planifié et des étapes de réalisation

Chiffres clés du réseau final :

Désignation	Unités	Valeur	Remarques
Puissance de raccordement	MW	2'915	
Energie de chauffage	MWh/an	4'187	
Raccordements		env. 39	Nombre de sous-stations
Longueur du réseau	ml	2'205	2'350 avec raccordements
Température départ	°C	80	Eau
Température retour	°C	50	Eau

3 PRODUCTION

3.1 Centrale de chauffe principale au bois

Afin de garantir un approvisionnement renouvelable de la chaleur, une centrale de chauffe alimentée par plaquettes de bois sera construite. Elle permettra de valoriser le bois du triage forestier du cône de Thyon. Pour l'investissement et l'exploitation de cette centrale de chauffe, une société anonyme sera créée. La répartition au capital-actions sera de 67% pour la Municipalité et de 33% pour Sogaval.

La Municipalité a retenu le site à l'arrière des tribunes du Stade de football de Moréchon pour l'emplacement de la future centrale à bois.



Figure 4 : Emplacement géographique centrale à bois



Figure 5 : Photo montage projet centrale à bois

Caractéristiques de la centrale principale au bois

Désignation	Unités	Valeur	Remarques
Puissance chaufferie	kW	1'500	1x chaudière 500 kW 1x chaudière 1'000 kW
Accumulateurs eau	m ³	20	2x 10'000 l
Stockage bois	m ³	298	
Consommation bois	m ³ /an	6'563	Plaquettes
Production CAD	%	90	Energie fournie par le bois

Les cheminées sont les éléments les plus visibles de la centrale de chauffe et nécessitent une réflexion pour leur incorporation au site existant. Un mandat a été confié au bureau Debons Architecte à Martigny afin d'intégrer les parties apparentes de la centrale dans l'environnement bâti.

3.2 Centrale d'appoint au gaz

L'appoint lors de fortes consommations sera assuré par la centrale à gaz existante des écoles de Moréchon. Elle permettra aussi d'assurer une redondance en cas de panne ou de maintenance de la centrale à bois.

Caractéristiques de la centrale d'appoint

Désignation	Unités	Valeur	Remarques
Puissance chaufferie	kW	1'920	2x chaudière 960 kW
Consommation gaz	m ³ /an	50'000	
Production CAD	%	10	Energie fournie par le gaz

Les chaudières gaz de la centrale de Moréchon ont été installées en 2018. Pour intégrer le réseau de chauffage à distance, quelques travaux hydrauliques seront nécessaires.

4 CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME DE PRODUCTION DE CHALEUR

La distribution par le réseau CAD reste propriété de Sogaval SA qui en est l'unique investisseur et exploitant. En revanche, pour la production de chaleur, une société anonyme en sera propriétaire et le capital-actions réparti entre la Municipalité et Sogaval SA. Afin d'avoir le contrôle sur la production de chaleur et son tarif, la Municipalité souhaite être majoritaire dans la société.

En complément aux statuts de la société, une convention d'actionnaires fixera précisément les règles de fonctionnement, entre autres la composition du conseil d'administration et le nombre

de membres, l'investissement de chaque partie et son nombre d'actions, transfert d'actions, modification du tarif de vente, le mandat d'exploitation, ...

La figure 2 ci-dessous indique les limites de propriété et de compétences entre la distribution et la production. La société de production de chaud sera propriétaire des locaux de la nouvelle centrale à bois ainsi que des équipements techniques et des chaudières de cette dernière. Les chaudières actuelles dans le centre scolaire de Moréchon seront rachetées par la nouvelle société. Une première évaluation de la valeur résiduelle de la centrale a été réalisée par le bureau d'ingénieurs BETICA. Le montant de CHF 110'000.- CHF a été calculé.

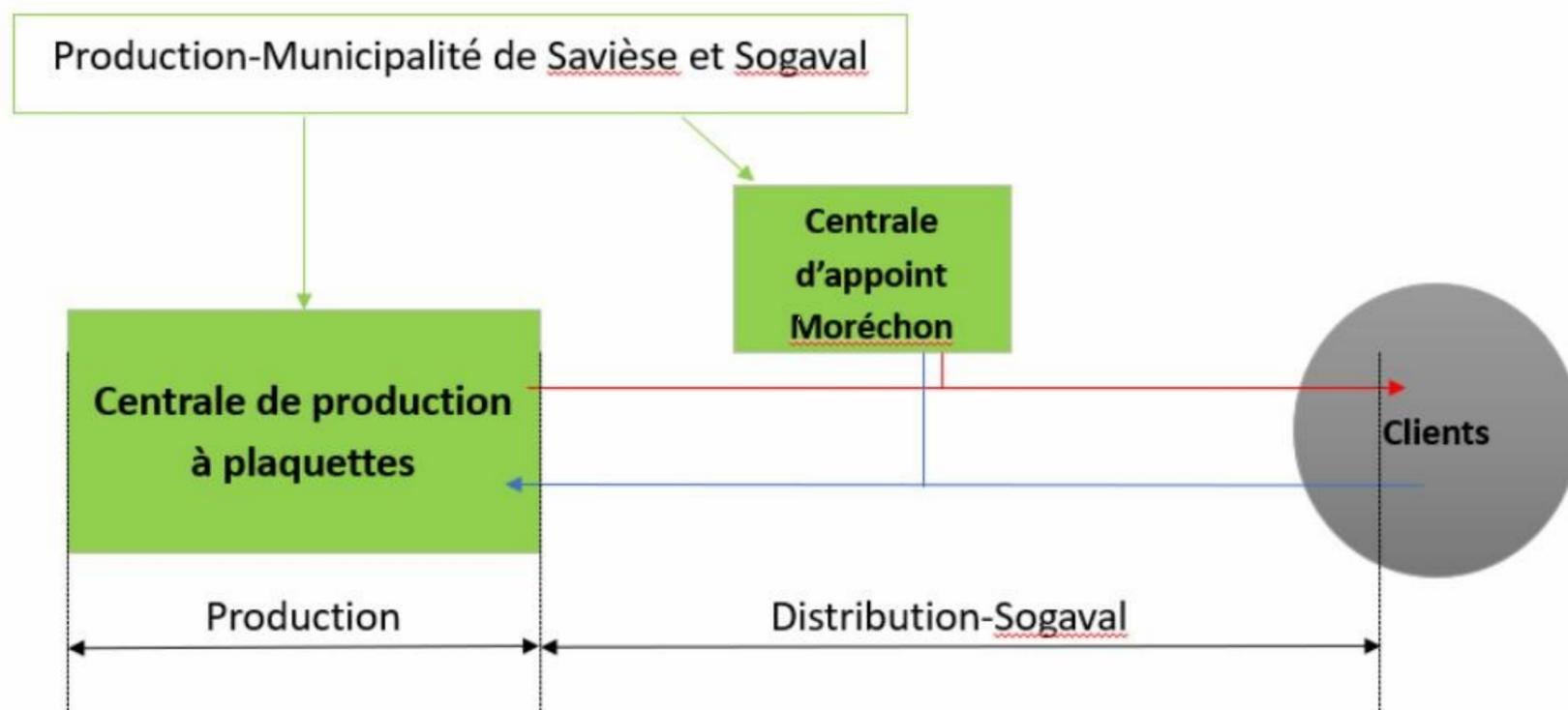


Figure 6 : Limite de propriété distribution-production

5 PLANIFICATION

Etapes	Attribué à	Quand
Présentation au CA de Sogaval	OIKEN	24 avril 2023
Approbation par l'assemblée primaire	Municipalité	Juin 2023
Constitution de la société « Centrale bois »	Municipalité/OIKEN	Septembre 2023
Dépose mise à l'enquête Centrale Bois	Municipalité/OIKEN	Octobre 2023
Autorisation de construire Centrale Bois	Conseil d'Etat	1^{er} trimestre 2024
Début construction de la centrale bois	Municipalité/OIKEN	2 ^{ème} trimestre 2024
Mise en service de la centrale de Moréchon	Municipalité/OIKEN	2025
Déploiement réseau, étape 1 rue St Germain	Municipalité/OIKEN	2024-25
Déploiement réseau, étape 2 Vieux Moulin	Municipalité/OIKEN	2025

6 INVESTISSEMENTS

L'investissement total du CAD de Savièse se monte au total à 5,3 millions CHF réparti ainsi : 2,67 millions CHF pour la production de chaleur (Municipalité de Savièse 67% et Sogaval 33%) et 2,63 millions CHF pour le réseau de distribution (100% Sogaval). Le deuxième tableau ci-dessous détaille l'investissement des centrales de production de chaleur.

Investissements total CAD (CHF)	
Central de production chaleur	2'667'000
Réseau distribution CAD (Sogaval)	2'631'500
TOTAL CAD	5'298'500

Investissements centrale production chaleur, détail (CHF)	
Chaudières gaz (rachat)	110'000
Chaudières bois (1ère chaudière)	757'333
Régulation et électricité chaufferie	250'000
Honoraires	285'600
Chaudières bois (2ème chaudière)	355'667
Locaux (chaufferies et silos)	795'000
Régie + divers et imprévus 5%	113'400
TOTAL centrale de chauffe	2'667'000

L'estimation des coûts a été réalisée dans la phase SIA de faisabilité en 2022 à +/-20%. En y ajoutant l'inflation et les coûts des matériaux, la variation peut être estimée à +/-30%.

7 PARTICIPATION COMMUNALE

La société anonyme ainsi créée sera propriétaire des locaux de la nouvelle centrale à bois ainsi que des équipements techniques et des chaudières de cette dernière. La chaudière à gaz actuelle située dans le centre scolaire de Moréchon, qui servira de centrale d'appoint, sera ainsi amenée comme apport en nature de la Municipalité au capital de la nouvelle société.

Le capital total de cette SA sera de 2 mios CHF. La part de 67% de la Municipalité correspond donc à une valeur de 1.34 mios CHF répartie ainsi : 1.23 mios CHF d'apport de capital en cash par la Municipalité, 0.11 mios CHF pour la chaufferie à gaz de Moréchon (apport en nature).

Afin de financer la totalité des investissements prévus à hauteur de 2.7 mios CHF, le capital de la SA, à savoir 2 mios CHF, devra être complété par des prêts des différents partenaires à la SA, à savoir 0.469 mios CHF par la Municipalité. Cette manière de faire permet d'éviter que la société doive emprunter sur les marchés de l'argent pour financer les entretiens, générant ainsi des charges financières pouvant avoir un impact négatif sur le coût de l'énergie.

		SA	Municipalité de Savièse	Sogaval
Capital (%)		100%	67%	33%
Capital (mio CHF)		2.00	1.34	0.66
<i>dont</i>	<i>En cash (mio CHF)</i>	1.89	1.23	0.66
	<i>En nature (mio CHF)</i>	0.11	0.11	-
Investissement global (mio CHF)		2.70	1.81	0.89
<i>dont</i>	<i>Par le capital (mio CHF)</i>	2.00	1.34	0.66
	<i>Par des prêts (mio CHF)</i>	0.70	0.47	0.23

Lors de l'Assemblée primaire du 12 juin 2023, il sera également proposé l'acceptation de la délégation de compétence de la commune selon l'article 17 de la loi sur les communes du 4 février 2012 pour la production et la distribution d'énergie par une SA encore à créer. Il sera ensuite proposé d'accepter de créer une SA propriété à 67% de la Municipalité de Savièse et 33% de Sogaval, pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur à distance, au travers de la validation des statuts. Finalement, il sera demandé d'approuver l'apport en capital de la Municipalité à hauteur de 1.34 mio CHF (1.23 mio CHF en cash et le reste pour la chaufferie de Moréchon) et le prêt à la SA de la Municipalité de 0.47 mio CHF.

7.1 Gouvernance

La Municipalité avec ses 67% s'assure un pouvoir décisionnel prépondérant dans la gestion de la SA. En outre, le conseil d'administration composé de 3 membres en verra deux issus des rangs de la Municipalité. Le reste des statuts qui seront présentés à l'Assemblée primaire sont classiques par rapport à la constitution d'une SA.

8 FINANCEMENT

Les montants cash de 1.34 mio CHF et en nature de 0.11 mio CHF seront financés par le budget des investissements ordinaires sur les exercices 2024 à 2025. Celui du prêt de 0.47 mio CHF sera financé au moyen des liquidités à disposition de la Municipalité.

Planification budgétaire	Dépense	Recette	Auto-financement	Emprunt
2024	CHF 670'000	-	CHF 670'000	-
2025	CHF 670'000	-	CHF 670'000	-
	CHF1'340'000	-	CHF1'340'000	-